

**FRANCE NATURE
ENVIRONNEMENT**

CENTRE-VAL DE LOIRE

*Journée d'échanges et de formation :
Photovoltaïque et prise en compte de la biodiversité*

TABLE RONDE : AGRIVOLTAÏSME ET PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ : EST-CE POSSIBLE ET À QUELLES CONDITIONS ?



Lundi 20 novembre 2023





France Agrivoltaïsme



TOUR FRANCE DE L'AGRIVOLTAÏSME

JOURNEE FNE CENTRE VAL DE LOIRE
PV ET BIODIVERSITE
le 20 11 2023 à Orléans

Stéphanie-Anne PINET, Déléguée Générale
Contact : stephanie-anne.pinet@france-agrivoltaïsme.org / 06 25 76 68 40
Yannick GILOUX Yannick GILOUX - yannick.giloux@tse.energy



1

France Agrivoltaïsme



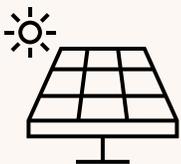
FRANCE AGRIVOLTAÏSME FÉDÈRE ET INSTAURE UN DIALOGUE ÉQUILIBRÉ ENTRE LES ACTEURS DE LA FILIÈRE AGRIVOLTAÏQUE



Défendre et promouvoir un agrivoltaïsme équitable et responsable en plaçant **l'agriculteur au cœur des projets**



Expliquer **les externalités positives de l'agrivoltaïsme** pour l'agriculture



Valoriser **toutes les technologies** qui servent significativement l'agriculture et l'élevage



Porter des critères d'**excellence** en matière **agricole, environnementale** et **d'intégration dans les territoires**



FRANCE AGRIVOLTAÏSME REGROUPE L'ENSEMBLE DES ACTEURS DE LA FILIÈRE AGRIVOLTAÏQUE



**Juin
2021**

Création de France Agrivoltaïsme

96 +

Adhérents (incl. FNSEA, Chambres d'Agriculture France et des chambres locales, Coopération agricole, FN SAFER, CEF, ... soit + de 10 000 affiliés)

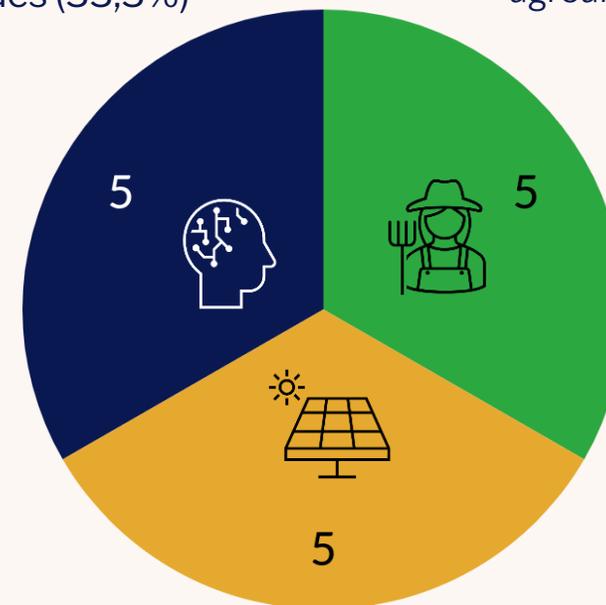
8

Groupes de travail actifs au sein de 5 Commissions : Labels et Normes, Règlementation, Technologies, RSE, International

Une organisation autour de 3 collèges

Filières Technologies agrivoltaïques (33,3%)

Filières agricoles et agroalimentaires (33,3%)



Filières de l'énergie (33,3%)

Nombre de sièges par collège et droits de vote en AG (%)



NOS ACTIONS POUR CONSTRUIRE ET PROMOUVOIR LA FILIERE

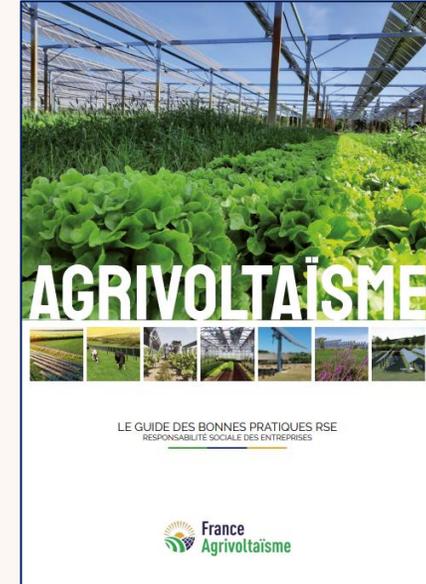
- ✓ Contributions à l'élaboration de **signes de reconnaissance**



- 1^{er} Label agrivoltaïsme Culture classe A AFNOR Certification
<https://telechargement-afnor.org/certification-referentiel-label-projet-agrivoltaïque>
- En cours : un label agrivoltaïsme ELEVAGE

- ✓ **Dialogue avec les pouvoirs publics** : européens, nationaux et territoriaux
- ✓ **Tour de France de l'agrivoltaïsme** : rencontre avec les acteurs des territoires : CDPENAF, DDT, Chambres d'agriculture, élus...pour promouvoir l'Agrioltaïsme et lever les freins

- ✓ **Edition** : Guide des bonnes pratiques RSE de l'agrivoltaïsme



- ✓ *L'agrivoltaïsme : levier d'accélération vers la transition écologique*
- ✓ **Interventions** en groupes de travail, salons,... (SITEVI, AFNOR, workshop centre de recherche UE, Agrivoltaïcs, Solarplaza, atelier IEA PVPS, VINITEC, INES, INAO, ...)



1

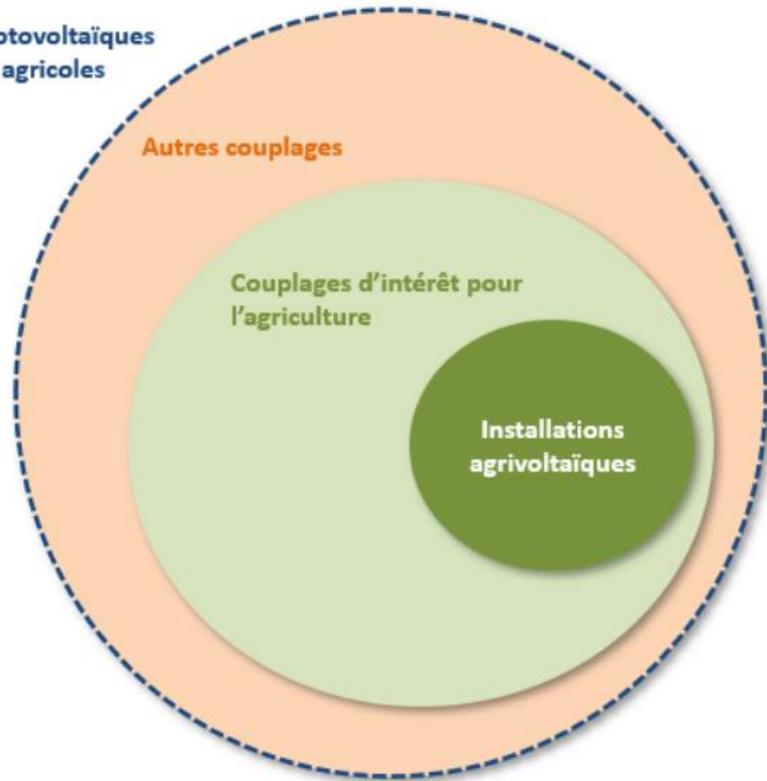
CE QUE DIT LA LOI APER

(loi d'Accélération de la Production
d'Energies Renouvelables)

LOI APER : L'AGRIVOLTAÏSME, UNE FILIÈRE À PART ENTIÈRE, DISTINCTE DU PHOTOVOLTAÏQUE



Installations photovoltaïques
sur terrains agricoles



Guide: Caractériser les projets photovoltaïques sur
terres agricoles et l'agrivoltaïsme - ADEME 2022

Les caractéristiques d'un projet agrivoltaïque

Un service direct à la production agricole :



- L'amélioration du potentiel et de l'impact agronomiques ;
- L'adaptation au changement climatique ;
- La protection contre les aléas ;
- L'amélioration du bien-être animal.



Une activité agricole comme activité principale de la parcelle



Un revenu durable issu de activité agricole
Eligibilité à la PAC



La pérennité du projet agricole



Un suivi, des contrôles et des sanctions



3. ACTUALITÉ RÉGLEMENTAIRE





1

La biodiversité dans les projets agrivoltaïques





AGRIVOLTAÏSME ET BIODIVERSITE :

Un concept « récent » pour répondre au contexte actuel

Les EnR et l'urgence de l'action (+1,5 à +4°C entre 2050 et 2100) :

Apporter une production d'énergie décarbonée et lutter contre le dérèglement climatique, renforcer notre autonomie énergétique.

- **Biodiversité = diversité du vivant**
(espèces, relations, habitats, fonctionnement...)
- **Crise** d'extinction avec 5 grandes causes
- Une préoccupation et un poids croissant dans la réglementation et les autorisations
- Multiplication des initiatives

- Un **contexte climatique** qui nécessite des adaptations des pratiques agricoles
- Agrivoltaïsme = **interface** entre agriculture et production d'énergie
- Un concept récent et tout juste défini
- Un contexte d'évolution permanente de la réglementation française et européenne
- Des pressions importantes sur le foncier agricole



Un besoin d'ENR à grande échelle et rapidement

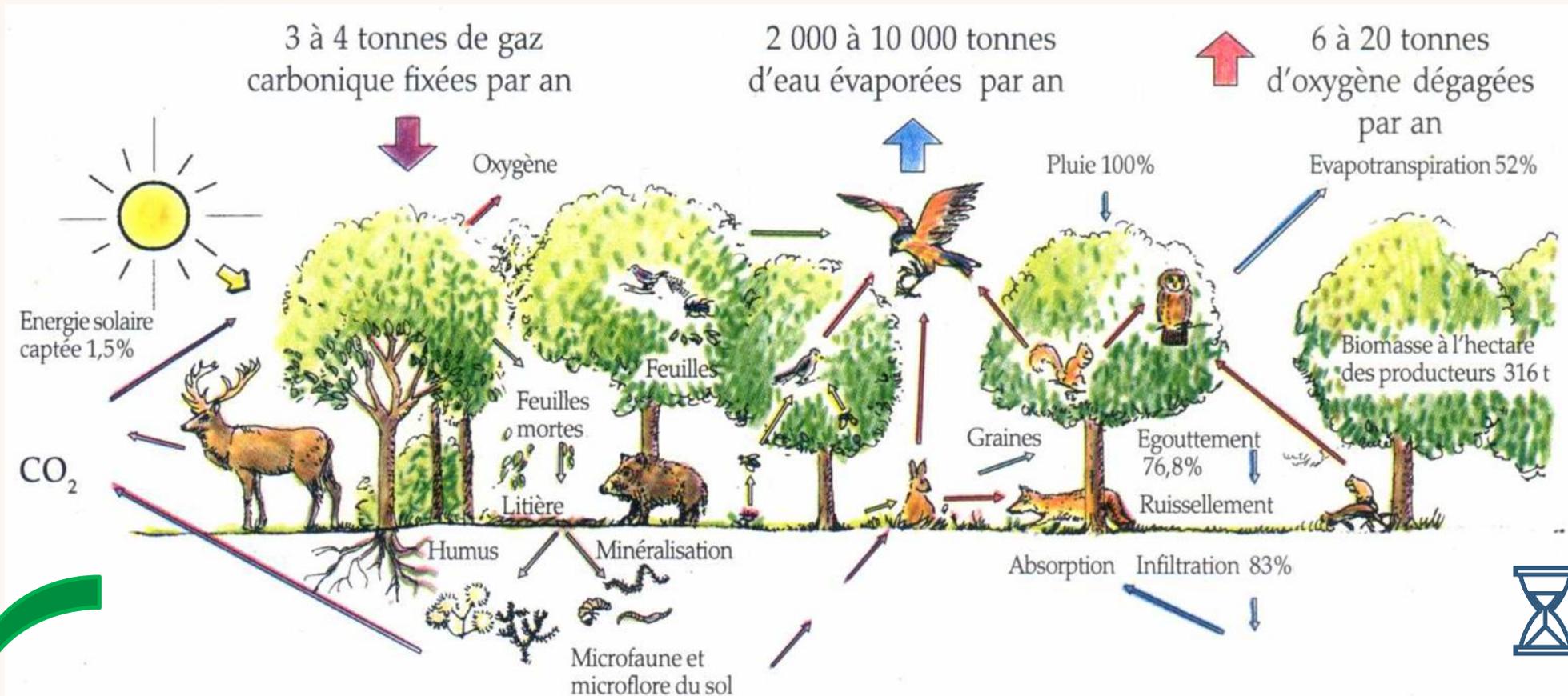
Un double intérêt : lutte contre le dérèglement climatique et adaptation de l'agriculture

Un enjeu commun et primordial : accès, préservation et utilisation du foncier ?



LES BESOINS DE LA BIODIVERSITE

Quelle est la cible ?



Source : observatoire de la biodiversité des forêts



L'espèce ou l'individu d'une espèce est l'unité de référence scientifique et réglementaire
Mais il est nécessaire de penser et d'agir globalement sur le fonctionnement écologique d'un milieu.



COMMENT PRENDRE EN COMPTE LA BIODIVERSITE DANS LES PROJETS AGRIVOLTAÏQUES ?

La définition de l'agrivoltaïsme et les conditions réglementaires étant posées, quels sont les principaux points d'attention et les mesures possibles ?

- L'emplacement ou la sobriété foncière ;
- L'évaluation environnementale et les mesures : maintien ou amélioration des fonctionnalités écologiques / innovations au service de l'agriculture et de la nature ;
- Le temps de la gestion et du suivi de l'évolution de la biodiversité.





L'EMPLACEMENT OU LA SOBRIÉTÉ FONCIÈRE

Sobriété : utilisation mesurée d'un élément ; ce dont on a besoin sans superflus

- **Développer la co-utilisation (principe de l'agrivoltaïsme)**
 - Co-utilisation = économie foncière · Production agricole et espace naturel maintenu + Production énergétique décarbonée
- **Choisir le bon terrain** : tous les terrains ne peuvent pas être destinés à un projet agrivoltaïque :
 - Conditions/besoins de cultures ou d'élevage
 - Enjeux ou zonages écologiques majeurs
 - Mix énergétique, technologique, territorialiser
- **Innover**



Source : agrivoltaïsme.fr



Source : Le Monde



Source : Le Bien Public



L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET LES MESURES ERC

- Une bonne évaluation = base d'une bonne prise en compte de la biodiversité = projet réussi
- Les leviers en faveur de la biodiversité
 - Une réflexion sur le maintien ou la **restauration des fonctionnalités écologiques et les services écosystémiques** (haies bocagères, zones humides permanentes ou temporaires...)
 - Le maintien, la restauration ou la densification des **corridors écologiques et la diversité des milieux**
 - L'ajout de petites mesures additionnelles : gîtes, végétal local, bois mort, murets, interfaces/lisières, bandes enherbées... pour dynamiser
 - En lien avec les pratiques (variétés adaptées, auxiliaires de cultures, plantes de service, ciblage et précision des besoins/apports...)





LE TEMPS DE LA GESTION, ET DU SUIVI

- C'est la phase la plus longue du partenariat propriétaire-exploitant-opérateur PV • **Véritable opportunité de créer des synergies**
- **Aussi important que la phase de travaux** (voire plus)
 - Adapter les pratiques pour continuer à aller vers une agriculture de plus en plus investie dans la préservation de la biodiversité et le défi climatique
 - Mettre en place des mesures agri/agro-environnementales, services environnementaux, ou travailler sur les paysages, les entretenir, les restaurer, créer des ORE
 - Opportunité de répondre à des actions inscrites dans les PNA, de créer des SNR (!), de renforcer la préservation du foncier pendant et après l'exploitation (vocation agricole ou naturelle)...
- Suivre l'évolution de la biodiversité **à long terme** :
 - Du point de vue réglementaire et dans sa globalité (indicateur ?) : croissance végétale, composition, activité biologique, peuplements...
 - Se responsabiliser, être capable de s'adapter et de corriger si besoin



QUE RETENIR ?

- Les transitions, les **mutations sont en cours** et elles l'ont toujours été
- L'agrivoltaïsme est **compatible** avec le maintien ou la préservation de la biodiversité
- **Laboratoire des synergies** entre le maintien nécessaire de la biodiversité et la performance des agrosystèmes
- Le concept et les projets sont « récents », avec peu de retours (parfois contradictoires) et doivent être **accompagnés, encadrés**
- De nombreuses **innovations** vont venir enrichir les modèles agrivoltaïques (structures, panneaux, modes de culture, variétés adaptées, gestion de l'eau...)